

ABONNEMENT

**Saumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 JUIN

A LA CHAMBRE

Encore un pas vers le socialisme légal. La Chambre a discuté la prise en considération d'une proposition de M. Sabatier tendant à réduire du 12° au 5° le degré de parenté donnant droit aux successions.

MM. Chevalier et Thallier de Poncheville ont combattu cette proposition qui porte atteinte à l'intégrité et aux traditions de la famille et qui, de plus, est un achèvement vers la transformation de la propriété individuelle en propriété collective.

Par 328 voix contre 211, la prise en considération a été votée.

PROPOSITION DE M<sup>rs</sup> FREPPEL

La parole est ensuite donnée à M<sup>rs</sup> Freppel qui a déposé la résolution suivante :

« Les députés du Finistère demandent à la Chambre l'ajournement du projet de loi organique militaire. »

Il ne me paraît pas opportun, dit l'orateur, d'entamer une révision de nos lois militaires en présence de la situation de l'Europe.

Voix à gauche : Vous ne pensez qu'au service des séminaristes !

M<sup>rs</sup> Freppel : Je vous remercie de votre interruption, elle me prouve que vous n'avez pas en vue l'intérêt supérieur de la patrie.

Dans un moment, continue l'orateur, où les faits les plus graves peuvent se produire, on établira ici les bases de notre organisation militaire, on attaquera notre recrutement et notre effectif.

Cris à l'extrême gauche : Assez ! assez !

M<sup>rs</sup> Freppel : Déjà ce que M. le général Ferron a dit à cette tribune était de trop. (Protestation.) C'est avec l'armée actuelle, non avec l'armée future, qu'il faudra défendre l'intégrité de notre territoire. (Protestations à gauche.)

M. le président du conseil : Le gouvernement s'oppose à l'ajournement. Quand il a

délibéré sur cette question, il a pesé toutes les considérations, et c'est pour cela qu'il insiste pour le maintien en tête de l'ordre du jour. (Applaudissements.)

Dans un langage violent M. Laisant accuse le patriotisme de la droite. Les réformes militaires projetées sont, d'après lui, indispensables. Il demande à la Chambre de lui permettre d'en faire la preuve.

Le scrutin est ouvert sur la demande d'ajournement.

L'ajournement est refusé par 446 voix contre 60.

Ces soixante voix appartenant à l'opposition conservatrice.

Une quarantaine de députés de la droite ont voté contre l'ajournement ; les autres se sont abstenus.

L'Opposition scindée en trois fractions et le cabinet Rouvier réunissant 446 voix de majorité dont 400 voix républicaines, voilà qui est encourageant pour la politique dont M. de Mackau est le directeur.

Au bruit des applaudissements radicaux, M. Lockroy dépose sur le bureau trois ou quatre de ces projets de lois ouvrières qui doivent, paraît-il, illustrer sa carrière ministérielle.

Ces propositions visent surtout les assurances sur la vie et le crédit populaire dans les caisses d'épargne.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

M. Grévy s'est décidé à imiter Monsieur le Comte de Paris ; il a également envoyé 40,000 francs au comité qui est chargé de recueillir les souscriptions en faveur des familles victimes de l'incendie de l'Opéra-Comique.

Nous nous faisons un devoir de publier ce fait, et de ne pas imiter les journaux républicains qui se sont bien gardés de faire connaître — suivant leur habitude — le nouvel acte de générosité de Monsieur le Comte de Paris, mais se sont empressés de publier — l'occasion en est si rare ! — celui du Président de la République.

LE VOTE DU 31 MAI

Le scrutin sur l'ordre du jour de MM. Jullien et Berodet manifeste à la fois des divisions républicaines et l'union des conservateurs.

Les 439 voix favorables à l'ordre du jour appartiennent toutes à la gauche radicale et à l'extrême-gauche.

Les 285 voix hostiles à l'ordre du jour se composent de 156 voix républicaines et de 129 voix conservatrices. 39 membres de la droite, appartenant en grande partie au groupe de l'appel au peuple, se sont, il est vrai, abstenus, mais il n'y a pas eu deux votes conservateurs exprimés en sens contraire.

On remarquera que la « majorité républicaine » réclamée par M. Rouvier avant le scrutin n'a été que de 47 voix. Le cabinet est donc à la merci de l'opposition conservatrice.

UNE PROMESSE COMPROMETTANTE

Les journaux ont dit que le ministre de la guerre, avant d'accepter les fonctions que lui offrait M. Rouvier, était allé prendre l'avis de M. Clémenceau.

La Lanterne raconte, à ce sujet, la scène suivante qui s'est passée à la Chambre :

« On a beaucoup remarqué dans les couloirs de la Chambre que le général Ferron s'approchait avec insistance de M. Clémenceau. Ce dernier commence à l'écartier en lui disant :

Albe vous a nommé, je ne vous connais plus.

« Un peu plus tard, le général Ferron, ayant renouvelé sa demande, dit à M. Clémenceau :

« — Mais j'ai besoin de vous demander des explications.

« — Je n'écouterai pas vos explications, répliqua M. Clémenceau, vous m'avez maintes fois dit et écrit que ceux qui avaient fait le Tonkin étaient des criminels, qu'il fallait l'abandonner, et aujourd'hui vous servez ceux qui sont responsables de l'acte que vous avez qualifié de crime :

« Et comme M. Clémenceau tournait le dos et s'éloignait, le général Ferron fit encore quelques pas vers lui en lui disant :

« — Le Tonkin, je l'évacuerai.

« M. Clémenceau s'éloigna sans répondre. M. Georges Perrin était présent à cet entretien. »

Ainsi, si cette conversation est vraie, M. le général Ferron, sans attendre de se concerter avec ses collègues, promet à M. Clémenceau d'évacuer le Tonkin.

Nous n'avons pas besoin de dire combien cet engagement est grave et en même temps irrégulier par la manière dont il a été fait. Celui-là, encore, comme ses prédécesseurs, prendra son mot d'ordre chez le chef de l'opposition. Cela fait au chef du gouvernement une situation qui touche le ridicule.

On remarquera la façon dédaigneuse dont M. Clémenceau parle aux généraux qui lui font des courbettes et qui n'obéissent pas au doigt et à l'œil.

Le général Ferron est un homme grand, sec, chauve, sachant parler et capable de soutenir avantageusement une discussion militaire technique.

Le Voltaire considère que la situation du cabinet Rouvier demeure, malgré le vote de confiance, pleine de périls, mais s'il est nettement réformateur, pourquoi n'oublierait-on pas quelques déceptions pour l'aider dans la tâche si nécessaire au bien général ?

La Justice n'est pas contente ; elle prétend que le cabinet est un cabinet d'exclusion contre les radicaux ; s'il vit encore, c'est pour une différence de vingt voix républicaines et un déplacement de dix voix, dont huit ministres ou sous-secrétaires d'Etat et cinq députés du Jura.

Le Journal des Débats félicite le ministère de sa victoire sur les radicaux ; il se borne à constater qu'il ne pourra pas être accusé d'être le prisonnier de la Droite et le protégé des monarchistes.

La République française a une satisfaction d'une autre ordre. Nous savons maintenant,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## ELJEN!

PAR JACQUES BRET

II

Renfermé dans son appartement, Karadyoni ne dormait pas. Il se promenait à travers la chambre d'un air soucieux, cherchant à résoudre un problème d'une solution difficile et s'irritant de ne pouvoir y parvenir. Parfois son pied frappait rudement le parquet dans un mouvement de colère ; parfois il poussait un soupir, presque un gémissement.

Enfin il s'arrêta devant un vieux bahut de chêne, il l'ouvrit et y prit un papier jauni que ses yeux avaient déjà bien souvent parcouru.

C'était le testament de la comtesse sa femme. Debout, devant le meuble entr'ouvert, dans le calme imposant de la nuit, Karadyoni le relut encore une fois d'un bout à l'autre.

Puis il revint à une phrase qui le préoccupait davantage et la répéta à demi-voix, pour en peser plus étroitement tous les termes. Elle était ainsi conçue :

« Lorsque ma fille aura vingt ans, je désire qu'elle épouse son cousin Pierre Darag. Si ce

mariage ne se fait pas, je veux que mes biens propres retournent à ma famille. »

C'est cette clause qui émeut le vieux comte, et, pour en méditer toutes les conséquences, il va s'asseoir dans un grand fauteuil à baldaquin qu'il roule près de la lampe.

Jean Karadyoni, un des plus anciens magnats, prétendait descendre de la dynastie des Arpads, à laquelle appartenait le roi saint Etienne, l'illustre fondateur du royaume chrétien de Hongrie. Il avait une intelligence ouverte, un esprit cultivé, toute l'ardeur du sang hongrois. Ceux qui l'avaient connu dans sa jeunesse se rappelaient combien il était alors plein d'espérances, amoureux de folles et téméraires entreprises. Il aimait les armes, il se grisait du plaisir de combattre ; il était grand, brun, avec des traits énergiques et peut-être un peu durs.

Le comte Karadyoni s'était marié tard, au mois d'août 1842, il avait alors trente-neuf ans. Il avait fait un mariage d'argent, séduit par la fortune d'une riche Croate, Georgina Darag. Le caractère de la comtesse était absolument différent du sien. Autant le comte était fougueux et emporté, autant elle était calme et froide. Elle semblait d'une santé frêle. Son visage régulier était encadré de cheveux blonds. Elle avait le teint pâle, de longues mains diaphanes, et l'air mélancolique des natures délicates.

Pendant trois années, leur union resta stérile, au grand désespoir de Karadyoni, qui n'entendait pas raillerie sur l'extinction de sa race. Enfin la comtesse devint grosse et mit au monde une fille, au mois de mai de l'année 1846. Le comte, qui souhaitait ardemment un fils, en éprouva une vive déception ; mais il espérait en l'avenir, et les mouvements politiques qui commençaient à se produire en Hongrie occupèrent son attention.

A cette époque, en effet, la Hongrie s'agitait sous l'énergique impulsion d'hommes tels que le comte Széchenyi, qu'on appela bientôt « le grand magyar », le comte Bathiany, Deack et tant d'autres qui rappelaient au peuple les glorieux souvenirs du passé, révélaient les traditions nationales, remettaient en usage, au sein même de la Diète, la langue magyare, et revendiquaient les libertés civiles et politiques dont jouissait autrefois, sous la dynastie des Arpads, de la maison d'Anjou, des Jagellons et des premiers Habsbourg, la nation de Ladislas le Saint et de Matthias Corvin. Mécontents de l'influence prédominante de la race allemande, les Hongrois ne voulaient point que leur patrie fût considérée comme une simple province de l'empire. Ils entendaient rester fidèles à l'empereur d'Autriche, Ferdinand IV, et à son fils, François-Joseph, comme ils l'avaient été, un siècle avant, à Marie-Thérèse ; mais ils aspiraient à reconquérir, au moins en partie, l'auto-

nomie qu'on leur avait promise lorsqu'ils avaient passé sous le sceptre des Habsbourg. Ils demandaient que l'empereur mit sur sa tête la couronne de saint Etienne et se fit proclamer roi de Hongrie ; qu'il y eût à Budapest un ministère national, gouvernant le royaume comme une partie intégrante, mais distincte de l'empire. Dans ces limites, les aspirations des magyars étaient légitimes ; mais elle rencontraient alors une résistance parmi les autres races groupées sous le sceptre de l'Autriche, et surtout parmi les Croates.

Quand, après de déplorables débats, la guerre de l'indépendance éclata, en 1848, Karadyoni quitta Bangor et devint un des chefs les plus brillants de l'armée hongroise.

Il se battit comme un lion ; mais il comprit vite qu'il n'y avait guère à espérer et quand il vit l'armée croate, conduite par le bon Jellachich, prendre en mains les intérêts du parti hostile à la Hongrie et poursuivre à outrance les magyars, quand il vit ses compatriotes attaqués à la fois par les Slaves du Nord, par ceux du Sud, et par les Allemands, il fut pris d'une humeur sombre, mêlée par instants d'accès de rage. Les succès glorieux, mais passagers, des généraux hongrois, Georgey, Bem, Klapka, ne pouvaient pas lui faire illusion, et les tendances radicales de la Diète, dirigée par Kossuth, le désespéraient.

Les haines de races, dont nous avons peine à

dit-elle, ce que nous voulions savoir; M. Clémenceau n'a derrière lui qu'une minorité de républicains.

Le nouveau ministère est diversement apprécié à l'étranger.

Le correspondant du *Times* à Berlin constate que la retraite du général Boulanger a causé une satisfaction réelle en Allemagne; le maintien de M. Flourens est bien accueilli à Berlin.

Le *Times* insiste sur le maintien de M. Flourens au point de vue de la tranquillité européenne.

Le *Standard*: Le remplacement du général Boulanger est une concession faite aux amis de la paix dans toute l'Europe; la dignité de la France n'en souffre nullement. Le *Standard* ne croit pas impossible que le nouveau ministère ait une longue durée, son sort se jouera sur la question financière; on ne pourra pas toutefois lui demander de grandes économies sur le budget de la guerre, lorsque l'Allemagne et l'Italie dépendent des sommes énormes pour l'armée et la marine.

\*\*\*

#### LA COMMISSION DES THÉÂTRES

La commission spéciale des théâtres a tenu une importante séance.

Cette commission se compose du préfet de police, de son secrétaire général et de son chef de cabinet, du colonel des pompiers et du capitaine Krebs, de MM. Caubet, chef de la police municipale, Bruel, architecte de la préfecture de police, May, chef du bureau des théâtres, Girard et Dupré, chef et sous-chef du laboratoire municipal.

Elle a décidé d'exiger dans tous les théâtres :

1° Un rideau de fer plein, placé dans une cheminée qui permettra l'échappement des gaz et de la fumée.

Ce rideau devra s'abaisser au moyen de prises intérieures et extérieures.

2° Des balcons extérieurs communiquant par des escaliers à tous les étages.

3° Suppression des strapontins.

4° Etablissement d'un couloir central au milieu des fauteuils d'orchestre et des stalles de parterre.

5° Incombustibilité de tous les décors.

Cette dernière mesure devra être appliquée avant un mois.

Chaque décor sera vérifié et portera le timbre de la préfecture de police appliqué après sa réception.

### L'INCENDIE DE L'OPÉRA-COMIQUE

Les ruines de l'Opéra-Comique sont enfin fouillées du haut en bas et désormais aucun cadavre ne sera découvert. Le chiffre officiel des morts, comme nous l'avons dit hier, est de quatre-vingt-dix, mais, il faut le dire, bien des disparus manquent à l'appel qui, certainement, assistaient à la représentation et qui ont été complètement incinérés.

Combien ont trouvé la mort sans qu'aucun indice ait encore indiqué leur présence au théâtre et sans que leur absence puisse

être contrôlée avant longtemps ?

A l'orchestre, on retrouve bon nombre de morceaux de métal fondu, or, argent, étain, fer, etc., mêlés, par ce feu terrible, qui a liquéfié le cristal du lustre.

M. Lallemand, commissaire de police, a fait partir avant-hier les fourgons des pompes funèbres et enlever les derniers cercueils vides; hier, le service de police a été supprimé, seul un brigadier est resté en permanence pour le service d'ordre.

Trois nouveaux cadavres ont été reconnus à la Morgue. Ce sont ceux de M. Dawis — l'homme à la taille gigantesque qui a été signalé par plusieurs journaux — de sa femme et de M<sup>lle</sup> Emily Marble.

Ces trois personnes, d'origine américaine, étaient à Paris depuis quelques jours et étaient descendues 10, rue Saint-Hyacinthe.

Toutes les parties de l'édifice qui menaçaient ruine sont maintenant soutenues par des solides étais, et l'on peut circuler sans danger dans toutes les galeries du théâtre, des combles au rez-de-chaussée.

Il ne reste plus aucun entassement de décombres ni aucun amas de gravois qui puisse laisser soupçonner de nouveaux cadavres. Les troisièmes galeries ont été déblayées. Les ouvriers ont trouvé un bras et deux pieds humains qui ont été immédiatement envoyés à la Morgue.

Nous avons dit qu'on avait retrouvé sous les décombres une quantité de débris humains pouvant remplir deux cercueils. D'après l'opinion de M. Brouardel, l'éminent médecin-légiste, ces débris proviennent de dix cadavres tout au plus, cadavres dont les parties principales ont été réduites par les flammes ou hachées par la chute des matériaux.

En ajoutant à ce chiffre les dix cadavres hypothétiquement reconstitués à l'aide des débris, la catastrophe de l'Opéra-Comique aurait donc coûté la vie à quatre-vingts personnes, sans compter les victimes qui sont mortes à domicile des suites de leurs blessures.

D'autre part, le greffier de la Morgue a reçu la déclaration de soixante disparitions de personnes.

En déduisant de ce nombre les douze cadavres méconnaissables inhumés lundi dernier, et les dix corps formés par l'ensemble des débris humains qui se trouvent à la Morgue, on arrive à un chiffre de trente-huit cadavres qui ont dû être entièrement anéantis par le feu.

Le total des victimes de l'incendie de l'Opéra-Comique, d'après les constatations officielles, s'élèverait donc à cent dix-huit.

#### LES RESPONSABILITÉS

Notre confrère du *Sicéle*, M. le colonel Charles Martin, estime que l'enquête sur l'incendie de l'Opéra-Comique devra être implacable; elle ne devra pas s'arrêter aux petits, aux subalternes, mais comprendre, sans aucune exception, « tous ceux qui auront à justifier, dans la sphère qui leur est propre, de la façon dont ils ont accompli leur devoir. »

M. Carvalho, assure-t-on, rejette toute la responsabilité sur les pompiers.

— Lorsque l'incendie se déclare, dit-il, le

pompier devient le maître du théâtre et le directeur n'a plus d'ordres à donner. Pourquoi le sous-officier de service n'a-t-il pas forcé ses hommes à baisser le rideau? Pour donner satisfaction aux légitimes exigences de l'opinion publique qui demande à y voir clair dans tout ce qui se rattache à la catastrophe, le moyen le plus simple et le plus décisif, — dans l'intérêt même des pompiers et des gardes qui se trouvaient de service à l'Opéra-Comique, le soir du sinistre, aussi bien que dans l'intérêt du public et de la vérité, — ne serait-il pas de traduire devant la justice militaire ces gardes municipaux et ces pompiers, comme on fait pour un capitaine qui a perdu son bâtiment, pour un chef qui a capitulé devant l'ennemi.

Mais les pompiers ne sauraient être responsables de la non-ouverture des portes contre lesquelles se sont écrasés les spectateurs? Qui répondra, en police correctionnelle, de cette négligence, non pas d'un jour, mais de tous les jours?

### ÉTRANGER

ESPAGNE. — Lundi soir, à Madrid, a eu lieu une grande réunion du parti libéral réformiste, sous la présidence du général Lopez Dominguez et de M. Romero Robledo. Le but de la réunion était de proposer au parti de prendre l'initiative d'une grande souscription en faveur des victimes de l'incendie de l'Opéra-Comique à Paris, et de payer ainsi la dette de gratitude contractée par l'Espagne le jour où la France est si généreusement venue au secours des inondés de Murcie.

M. Romero Robledo a prononcé un brillant discours, dans lequel il a fait ressortir que l'Espagne avait un devoir sacré à remplir vis-à-vis de son amie la France.

Ce discours a été accueilli par d'unanimes applaudissements, et les douze cents assistants à la réunion ont immédiatement versé leurs souscriptions au secrétariat du Cercle réformiste.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 juin.

La bonne impression se maintient et les cours de nos rentes conservent leur bonne tenue: 3 0/0, 82.20; 4 1/2 0/0, 109.15.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,377. Les obligations foncières et communales des diverses séries ont un bon mouvement d'affaires que justifie l'excellence de ces titres. Les Bons de la presse sont à 20.75 et 21 fr. Le 1<sup>er</sup> tirage aura lieu le 15 juin. Il comprend plus de 500 lots dont un de 100,000 francs.

La Société Générale maintient toujours très fermement ses cours aux environs de 456.25.

La Banque d'Escompte dont l'assemblée a eu lieu le 28 mai est demandée à 465. Ces titres qui n'ont pas encore atteint leur niveau réel ne tarderont pas à l'atteindre et même à dépasser le pair.

Les Dépôts et Comptes courants sont demandés aux environs de 600 et s'y maintiennent sans difficulté.

Les demandes sont très actives pour les obligations 6 0/0 nouvelles de Panama. L'avantage du remboursement uniforme à 1,000 fr. est mieux appréciée après chaque tirage et on sait qu'il y a six tirages par an. De 466 au cours actuel, le titre doit marcher rapidement à 550 et 600. L'action cote 402.

comprendre l'intensité, bouillonnaient aussi dans le cœur de Karadyoni. Il se figurait qu'il avait commis une faute contre la patrie en épousant la comtesse. Il s'imaginait que ses ancêtres lui faisaient reproche d'avoir altéré par ce mariage la pureté de leurs traditions; et quand il se rappelait que la famille Darag était alliée à celle de Jellachich, il se prenait contre la comtesse des sentiments violents. Il voyait avec amertume les femmes de ses amis, Hongroises d'origine, soutenir leurs maris dans l'amour passionné de la patrie, et il faisait un triste retour sur son propre foyer où il ne trouvait pour la Hongrie que froid, qu'aversion.

Parfois, quand, par intervalles, il revenait à Bangor, il y avait entre les deux époux des querelles, des paroles blessantes. La comtesse était restée très attachée à sa famille, et son mariage n'avait point été assez heureux pour lui faire oublier sa jeunesse.

Un soir, le comte était revenu chez lui, légèrement blessé, pour y passer la nuit. Il semblait plus irrité que jamais. Une scène mystérieuse, dont les échos affaiblis parvinrent seuls aux domestiques du château, se passa entre les deux époux. Le lendemain matin, vers sept heures, la comtesse descendit l'escalier avec sa petite fille dans les bras. Elle fit atteler, les yeux brillants de larmes sous sa pâleur mate, et quitta Bangor pour

lui-même l'histoire de son pays.

— Si l'avenir est fermé, disait-il, nous pouvons au moins nous complaire dans le passé!

Irène ne se lassait point de l'entendre lui raconter les luttes contre les Turcs, les passions d'indépendance, l'amour des batailles, qui avaient de tout temps enflammé les magyars. Elle aimait à penser qu'à plusieurs reprises, ils avaient sauvé l'Europe de l'invasion ottomane. Ses goûts l'emportaient avec une ardeur dont son père était à la fois fier et étonné.

Mais pendant que son esprit s'ouvrait au souffle d'une éducation large et libre, comme mûrit un fruit exposé aux ardeurs du soleil, sa beauté, héréditaire dans la famille Karadyoni, se développait aussi. Elle était brune et grande, avec des yeux très brillants, un regard droit, une taille élancée. Son front était d'une pureté parfaite; l'expression habituelle de son visage était un peu grave; mais son sourire avait des caresses pénétrantes et produisait dans ses traits une transformation subite et lumineuse. On ne pouvait la regarder sans avoir la conscience qu'elle recelait des qualités supérieures. L'habitude de l'élégance et de l'autorité ressortait chez elle au premier aspect, comme un signe indésirable de l'antiquité et de l'intégrité de sa race.

Enfin il revint à Bangor, triste, sceptique, à peine déridé par la gaieté de sa fille qu'il avait immédiatement réclamée. Irène fut élevée avec une grande liberté. Son père la laissait seule de longues heures; il lui permettait de faire des courses dans la campagne, sous la seule protection des paysans hongrois dont il connaissait le respect et la fidélité. Elle montra de bonne heure un caractère énergique, un esprit large tourné vers les grandes choses. Le comte voulut lui apprendre

lui-même l'histoire de son pays.

— Si l'avenir est fermé, disait-il, nous pouvons au moins nous complaire dans le passé!

Irène ne se lassait point de l'entendre lui raconter les luttes contre les Turcs, les passions d'indépendance, l'amour des batailles, qui avaient de tout temps enflammé les magyars. Elle aimait à penser qu'à plusieurs reprises, ils avaient sauvé l'Europe de l'invasion ottomane. Ses goûts l'emportaient avec une ardeur dont son père était à la fois fier et étonné.

Mais pendant que son esprit s'ouvrait au souffle d'une éducation large et libre, comme mûrit un fruit exposé aux ardeurs du soleil, sa beauté, héréditaire dans la famille Karadyoni, se développait aussi. Elle était brune et grande, avec des yeux très brillants, un regard droit, une taille élancée. Son front était d'une pureté parfaite; l'expression habituelle de son visage était un peu grave; mais son sourire avait des caresses pénétrantes et produisait dans ses traits une transformation subite et lumineuse. On ne pouvait la regarder sans avoir la conscience qu'elle recelait des qualités supérieures. L'habitude de l'élégance et de l'autorité ressortait chez elle au premier aspect, comme un signe indésirable de l'antiquité et de l'intégrité de sa race.

(A suivre.)

La situation de la compagnie d'assurances l'Urbaire-Vie est des plus prospères. Un dividende de 40 francs nets par action a été voté à la dernière assemblée générale pour l'exercice 1886. Le système de l'Assurance complémentaire mérite de fixer l'attention de tous ceux qui soutiennent leur famille avec le produit de leur travail.

Nombreuses demandes en polices spéciales A B de l'Assurance Financière.

Nos chemins de fer conservent une excellente tenue.

### Nouvelles militaires.

#### École de Cavalerie de Saumur

L'AVANCEMENT AU CHOIX DES LIEUTENANTS

Désormais, c'est entendu, nul ne pourra être nommé capitaine au choix dans la cavalerie s'il n'a subi avec succès les examens de sortie de l'École d'application de Saumur: c'est-à-dire que cette année, par exemple, les candidats devront avoir trois années de grade, de façon à justifier de l'ancienneté minima de quatre années à leur sortie de l'École. La liste de sortie continuera le tableau d'avancement. Aucun officier ne sera dispensé de cette année d'École, ni les officiers du service d'état-major, ni les officiers d'ordonnance, ni ceux employés comme professeurs. Il n'y aura d'exception qu'en faveur des officiers classés pour services de guerre et des candidats à l'emploi de trésorier ou de capitaine d'habillement. C'est juste, clair, parfait. Cette décision, que toute la cavalerie laborieuse attendait avec tant d'impatience, a-t-elle besoin d'être commentée?

La question semble puérile tout d'abord. Mais nous avons vu les ordres du ministre transgressés avec tant d'impudence l'année dernière, que nous croyons devoir, dans l'intérêt de tous, mettre les points sur les i.

La décision ministérielle est formelle pour l'avenir. Mais il y a un passé à liquider selon les règles les plus strictes de la justice. Il y a à réparer, dans la mesure du possible, les fautes de la défunte Commission de classement.

Il faut, pour cela, s'inspirer de l'esprit de la décision ministérielle, dès cette année, et l'appliquer sans faiblesse.

Le ministre de la guerre veut que la cavalerie, qui, seule, possède une École d'application, profite, au plus tôt, des idées émises dans son projet de loi organique, au sujet de ces Écoles pour les différentes armes; il décide que nul ne pourra être maintenu sur le tableau du choix pour capitaine dans cette arme s'il n'a subi, avec succès, le cours des lieutenants d'instruction.

Les inspecteurs généraux de cavalerie ne devraient donc proposer pour capitaine, cette année, que des lieutenants ayant passé par Saumur. Mais il faut que ceci soit bien compris, bien entendu; c'est là la pensée et l'ordre du ministre.

Du reste, les candidats ne manquent malheureusement pas. L'encombrement coupable du tableau d'avancement par des officiers protégés, qui n'avaient pas le courage d'affronter les épreuves difficiles de l'École de cavalerie, encombrement qui avait forcé le ministre à prendre des mesures radicales, a fermé l'avancement jusqu'à ce jour à un trop grand nombre de lieutenants ayant subi de brillants examens à leur sortie de Saumur.

Il faut rechercher ces lieutenants et les sauver dans la mesure du possible, car nul n'ignore que le seul fait d'être promu au choix, même lorsqu'on ne doit gagner que deux ou trois mois, constitue presque une garantie pour l'avenir. Du reste, c'est toujours là une satisfaction morale des plus méritées.

Nous devons remonter à la sortie du cours de 1882-83.

Nous trouvons, en consultant l'annuaire de la cavalerie :

Sortie de Saumur septembre 1883, 6 candidats environ à maintenir;

Sortie de Saumur septembre 1884, 14 candidats environ à maintenir;

Sortie de Saumur septembre 1885, 30 candidats environ à maintenir;

Sortie de Saumur septembre 1886, 42 candidats environ à maintenir;

Devant sortir en septembre 1887, 3 candidats environ à maintenir.

Total, 65 candidats environ, anciens lieutenants d'instruction dans les conditions d'être maintenus cette année sur le tableau d'avancement.

Mais, parmi ceux-ci, plusieurs appartenant aux cours des années 1883 et 1884 ne pourront passer au choix à cause de leur trop grande ancienneté, à moins qu'une dérogation bienveillante du ministre de la guerre ne les nomme hors tour, en leur faisant ainsi gagner simplement quelques places dans le seul but d'affirmer leurs droits. Dans tous les cas, nous demandons, pour ces déshérités, une mention spéciale dans leurs notes : elle ferait bien ressortir qu'il a été impossible de les nommer au choix.

Il est bien entendu que les lieutenants qui sont actuellement à Saumur ne pourront être maintenus qu'à la condition de présenter l'ancienneté minima du 31 décembre 1883. Or, trois seulement, parmi ceux-ci, se trouvent dans ces conditions. Nous n'en verrons donc plus maintenir, comme l'année dernière, avec deux ans de grade, sous un prétexte inexplicable.

Ce chiffre de soixante-cinq candidats environ à maintenir au tableau d'avancement de l'année prochaine est sans doute très élevé. Mais il faut remarquer que, grâce aux mesures radicales prises, le tableau d'avancement des lieutenants sera épuisé ou bien près de l'être vers la fin de cette année.

Du reste, si le ministre trouvait ce chiffre trop élevé, on n'aurait qu'à renvoyer au tableau de l'année suivante les plus jeunes de ces lieutenants, ce qui, en réalité, ne les retarderait pas.

Dans tous les cas, il y a lieu de ne pas oublier les anciens lieutenants d'instruction qui, avec la note *très bien*, ont obtenu le certificat d'aptitude au grade de capitaine-instructeur signé par les généraux de Gallifet et L'Hôte, qui ont inspecté l'École de cavalerie ces dernières années.

Les Commissions régionales n'auront qu'à ne pas trop forcer le nombre des candidats à envoyer à Saumur cette année et l'équilibre sera rétabli à la plus grande satisfaction de tous et selon les règles de la justice. Ces Commissions n'oublieront pas que le fait d'avoir suivi le cours de l'École d'application, constitue, d'après les idées du ministre, un brevet d'aptitude aux grades supérieurs, et que, par conséquent, toutes les garanties doivent être exigées des candidats. Elles resteront sourdes aux menées du favoritisme. Elles n'élimineront pas non plus certains candidats sous prétexte d'âge ou d'origine : Un tel est un vieillard à 27 ou 28 ans. Tel autre est un vigoureux cavalier à 40.

Nous ne doutons pas, du reste, que le ministre ne donne des ordres de détail à ce sujet. Mais, comme les instructions sur les inspections générales sont bien près de paraître, nous nous permettons d'indiquer les idées qui ont cours dans la cavalerie.

Il nous resterait à émettre un vœu au sujet du classement de sortie de Saumur. Ce soi-disant classement, par ordre de mérite, pouvait avoir sa raison d'être à une époque où l'on ne travaillait que peu ou point dans notre École de cavalerie. Aujourd'hui, tout le monde y travaille ferme et le classement par ordre de mérite n'est trop souvent qu'un prétexte à favoritisme et une cause d'humiliations non méritées.

Expliquons-nous à ce dernier sujet : En 1883 et 1884, les études furent si fortes, à Saumur, que le dernier de ces deux promotions a mérité la note *très bien*, avec une moyenne supérieure à 46. Vraiment, un tel élève peut-il être qualifié de dernier de promotion ? N'y a-t-il pas là quelque chose de choquant, d'illogique, d'injuste ? Il ne peut exister, dans une École aussi sérieuse, qu'un classement par ancienneté dans chaque échelon de notes. Les *parfaitement bien* prendront la tête, les *très bien* suivront, et ainsi de suite pour ceux qui ont obtenu la note *bien* ou *assez bien* s'il y a lieu de l'attribuer, ce qui n'est plus arrivé depuis quelques années.

Une tradition veut aussi qu'à Saumur le premier de chaque promotion ou les deux premiers si la promotion dépasse 30 élèves, soient nommés capitaines le jour de leur sortie de l'École. Cette tradition devient aussi de la routine. Elle n'est plus justifiée aujourd'hui et elle donne lieu souvent à des injustices flagrantes.

N'en citons qu'un exemple :

Il y a quelques années, le fait suivant, dont nous garantissons l'authenticité, s'est passé. Trois lieutenants se disputaient la première place avec des chances à peu près égales. On sait qu'à Saumur les études sont divisées en trois parties : cheval, instruction militaire, instruction générale. À la tête de

chacune de ces sections est un chef d'escadrons directeur. Chaque directeur avait son candidat pour le n° 1 et ils ne pouvaient arriver à s'entendre.

Pour terminer le conflit, le commandant de l'École nomma d'office numéro 1 celui qui, en réalité, ne devait avoir que le numéro 4. Il est vrai que cet heureux mortel était un garçon remarquable. Et voilà comment ce numéro 1 du hasard est aujourd'hui à la veille de passer chef d'escadrons bien des années avant ses malheureux camarades qui furent l'objet d'une trop grande sollicitude.

Si l'on veut récompenser d'une façon spéciale les élèves qui obtiennent la note *parfaitement bien*, ce qui est le cas ordinaire des deux premiers, on n'a qu'à les nommer *hors tour* le jour où ils atteignent l'ancienneté minima exigée par le ministre. Ce sera juste et suffisant.

Il reste encore une lacune à combler. Nous voulons parler des promotions au grade de capitaine comptable.

Ces officiers ont un avancement exceptionnel, tandis que les combattants creusent péniblement leur sillon.

En attendant que la nouvelle loi rétablisse l'équilibre, le ministre de la guerre peut exiger des officiers comptables des garanties sérieuses d'instruction militaire au moment de leur promotion à un grade supérieur ou bien lorsqu'ils veulent prendre le commandement d'un escadron.

Voici ce que nous proposons à leur sujet : « Nul capitaine comptable ne pourra désormais être promu au grade supérieur et même ne pourra prendre le commandement d'un escadron actif, s'il ne consent à suivre pendant un an le cours d'instruction de Saumur. »

C'est logique et utile à la fois.  
(France militaire.)

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'ordre du jour de MM. Jullien et Barodet infligeant un blâme au ministère.

Pour, 139. — Contre, 285.

Ont voté contre : MM. Berger, Fairé, de la Bourdonnaye, de Maillé, Merlet.

Se sont abstenus : MM. Chevalier, de Soland, de Terves.

Sur l'ordre du jour pur et simple.

Pour, 362. — Contre, 149.

Tous nos députés ont voté pour.

### CLASSEMENT DES CHEVAUX ET DES VOITURES

Le classement des chevaux a commencé à Saumur aujourd'hui, à 7 heures du matin, et se continuera demain samedi 4 et lundi 6 juin, à la même heure, au Champ-de-Foire.

### MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Pendant le Concert de dimanche soir 5 juin, au Square du théâtre, une quête sera faite en faveur des victimes de l'incendie de l'Opéra-Comique.

Le Président de la Musique Municipale,  
BRIBARD.

La pluie a tombé abondamment une grande partie de la journée d'hier. Cette perturbation atmosphérique a sévi d'une façon bien malheureuse dans le Midi.

Un orage s'est déchaîné sur Condom (Gers), avec une violence inouïe, entraînant une trombe de grêle épouvantable. En un clin d'œil, les champs étaient tout blancs comme s'il avait neigé. Toutes les récoltes sont détruites.

Dans le Tarn-et-Garonne, les arrondissements de Montauban et de Castelsarrasin ont été très éprouvés par la grêle et la pluie.

Dans les Hautes-Pyrénées, à Bouilh-Devant, la grêle a détruit tous les bourgeons des vignes.

### CONCOURS MUSICAL DE SAUMUR

On lit dans le *Monde Orphonique* :

« Le concours musical de Saumur est un succès assuré maintenant par le nombre des sociétés musicales qui y ont adhéré.

Toutes ont reçu les morceaux imposés et sont dans la période d'étude. Prochainement elles recevront les morceaux qui seront exécutés au festival.

Un jury fort bien composé sera présidé par M. Sellenick, ex-chef de la Garde Républicaine. La façon sérieuse dont les choses sont menées pour ce qui a trait à l'organisation du concours fait à coup sûr prévoir qu'il nous sera donné d'assister à une très jolie fête musicale. »

### ASSEMBLÉES DES ENVIRONS

Dimanche 5 juin, assemblées à Dampierre, à Turquant et à Vivy.

LES ROSIERS. — A l'issue d'un concert donné lundi dernier par la fanfare des Rosiers, à l'occasion de la fête du Comice agricole, une quête a été faite entre les musiciens, au profit des victimes de l'Opéra-Comique.

Le produit de cette quête, s'élevant à 51 fr. 80, a été remis à M. Pinault, chef de musique, qui s'est empressé d'envoyer l'argent au comité central de Paris.

Nous félicitons sincèrement MM. les membres de la fanfare des Rosiers et leur chef, M. Pinault, et nous souhaitons vivement, dit le *Patriote*, que leur bonne action serve d'exemple aux autres sociétés musicales de notre département.

La fanfare des Rosiers est une des sociétés qui ont adhéré au prochain Concours musical de Saumur.

Le service d'été sera inauguré le lundi 20 juin sur le réseau de la Compagnie d'Orléans.

### BÊTISE REPUBLICAINE

Un comble de bêtise républicaine ! Nous lisons dans l'*Eclair* de Rennes :

« Il y a quelques semaines, nous supplions l'administration de ne pas inscrire le nom Duguesclin au pied d'une statue décorée d'un ordre fondé quatre-vingt-neuf ans après la mort de notre héros breton, et aussi d'un ordre qui, par là-même qu'il est anglais, ne peut lui avoir jamais été décerné.

« Nos humbles protestations n'ont pas été écoutées. Cela ne nous surprend nullement, si, comme on nous l'affirme, l'administration a également fermé les oreilles aux réclamations autorisées de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

« C'est inutile, M. le sénateur-maire a décrété que la statue du connétable Anne de Montmorency prendrait le nom de Bertrand Duguesclin, et il en sera ainsi.

« Le jour où l'idée naîtra dans la cervelle de notre autocrate de donner à cette même statue le nom de général Boulanger, il faudra bien s'incliner et tirer son bonnet.

« On ne conçoit pas d'ânerie plus laïque, gratuite et obligatoire. »

Nous ne saurions adresser trop de compliments à M. Le Bastard, sénateur et maire de Rennes. Quels services il pourrait rendre à nos Labiche et à nos Valabrègue ! Comme grotesque, il est parfait.

Un déplorable accident vient d'attrister la nombreuse société militaire de Brest : M. Hazard, lieutenant d'artillerie, voulant ouvrir une malle, a fait partir un revolver dans lequel une cartouche avait été laissée par mégarde. La balle l'a atteint au cœur et il est mort instantanément.

On sait que les lettres sur la suscription desquelles se trouvent indiqués le nom et le domicile de l'expéditeur, sont renvoyées à leur auteur, sans avoir été ouvertes quand la distribution n'a pu en être effectuée pour une cause quelconque.

L'expéditeur qui désire s'assurer, en cas de non distribution, le renvoi d'une lettre sur la suscription de laquelle il ne veut indiquer ni son nom, ni son domicile, doit fournir ces indications dans l'intérieur de sa lettre même. Ce renvoi lui est fait après ouverture de sa lettre.

L'année dernière, plus de 500,000 lettres ont été détruites faute de l'indication à l'intérieur du nom et du domicile des expéditeurs.

**Primeurs.** — On a mis en vente aujourd'hui, à l'ÉPICERIE CENTRALE, rue Saint-Jean, 28, — des Pommes de terre nouvelles à 0 fr. 25 c. le 1/2 kilo, provenant des terrains sablonneux de l'île de Noirmoutier.

**Santé à tous, adultes et enfants,** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la

## REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès : 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Calcestruati, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS, » à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. Common, 23, rue Saint-Jean ; Russon, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co, limited, 8, rue Castiglione, à Paris.

## Ce qu'a pris le chef de la sûreté

— Si vous ne prenez rien, prenez au moins des Pastilles Géraudel, disait un médecin de la Préfecture au Chef de la sûreté enrhumé.

Le mot, parti d'en haut, descendit toute l'échelle administrative. Les officiers de paix répétèrent alors à leurs agents :

— Si vous ne prenez rien, prenez des Pastilles Géraudel.

Les agents se le redirent, si bien qu'un d'eux, pinçant un malfaiteur la main dans la poche d'un brave médecin venu à Paris, lui dit :

— Qu'est-ce que vous prenez là ?

— Je prends des Pastilles Géraudel, lui répondit-il.

Et effectivement il venait de tirer de la poche du docteur un étui entamé de Pastilles Géraudel.

— C'est pour mon rhume, ajouta le gredin qui ne manquait pas d'à-propos.

Et l'agent, se souvenant d'une fameuse bronchite guérie grâce aux fameuses Pastilles, laissa partir le gredin, en souvenir de cette guérison.

Malgré les divisions des partis, du haut en bas de l'échelle sociale, le mot d'ordre est unique : « Prenez des Pastilles Géraudel ! »

On trouve les Pastilles Géraudel à Saumur, chez MM. NORMANDINE, GABLIN, ERNOUL, D'HUY, pharmaciens.

## Eviter les contrefaçons

# CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

## HERNIÉS

Nouveau Bandage

Contenant

SANS RESSORT

Sans gêne.

Pression à volonté.

Le MÉDECIN-INVENTEUR spécialiste sera au passage : à SAUMUR, hôtel de Londres, le lundi 6 juin ; à TOURS, hôtel du Faisan, le dimanche 5 juin ; à BRESSUIRE, hôtel de France, le 7 juin.

PARIS, 2, rue des Lions, du 24 au 30 de chaque mois.

## LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRÉ, ph<sup>cs</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>cs</sup>

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> DUBOST, avoué à Paris,  
12, rue d'Alger.

## VENTE

Au Palais de Justice, à Paris, le 15  
Juin 1887, à 2 heures,

EN UN LOT,

### D'UNE PROPRIÉTÉ

Sise à Saumur, rue d'Orléans  
(Maine-et-Loire),

Revenu par bail..... 2.400 fr.  
Mise à prix..... 40.000 fr.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DUBOST et à  
M<sup>e</sup> MUTEL, avoués à Paris, à M<sup>e</sup> GA-  
TINE, notaire à Paris et à M<sup>e</sup> LE  
BARON, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> LIBAUD, avoué-licencié  
à Chinon.

## A VENDRE

Par adjudication et aux enchères  
publiques, à titre de licitation,

En 70 lots,

Sur les mises à prix s'élevant à 95,566 fr.,  
avec faculté de réunion.

### BATIMENTS

Terres, Prés & Vignes,

Sis communes de Bourgueil et de  
Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-  
et-Loire),

Dépendant de la succession de M. Ar-  
mand-Gustave LEJOUTEUX, en son  
vivant propriétaire à Bourgueil.

L'ADJUDICATION aura lieu en la  
Mairie de Bourgueil et par le minist-  
ère de M<sup>e</sup> GRAULT, notaire à  
Bourgueil, le MARDI 14 JUIN 1887,  
à midi, et jours suivants, s'il y a  
lieu.

Pour insertion sommaire,  
Signé: LIBAUD.

(351) Avoué-licencié.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commis-  
saire-priseur de l'arrondissement  
de Saumur.

## VENTE AUX ENCHÈRES

Le SAMEDI 4 JUIN 1887, à une  
heure du soir, à Saumur, place du  
Champ-de-Foire, d'un cheval  
réformé, provenant de la Gen-  
darmerie.

Au comptant, plus 5 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commis-  
saire-priseur de l'arrondissement  
de Saumur.

## VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le LUNDI 6 JUIN 1887, à une heure  
du soir, et jours suivants s'il y a lieu,  
à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 79,  
dans une maison occupée par M<sup>me</sup>  
veuve FOUQUEREAU, propriétaire,

Il sera vendu:

Quatre chambres à coucher en  
noyer et acajou, armoires à glaces,  
buffet, bureaux, commodes, tables,  
chaises, canapés, fauteuils, glaces,  
pendules, rideaux et tentures;  
Sommiers, matelas, traversins,  
oreillers, couvertures, linge, outils,  
batterie de cuisine, vaisselle et autres  
objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Très belle Occasion  
Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.



## POUR LA PREMIÈRE FOIS

A SAUMUR

QUAI DE LIMOGES

### LE PANOPTIQUE DE MOSCOU

SOUS LA DIRECTION DE

M. A. BUCHER

DE LUCERNE

### LA PLUS GRANDE EXHIBITION DU MONDE

Visible pour les personnes de tout âge, ce Panoptique renferme 600 sujets historiques modelés en cire, grandeur naturelle.

Ouvert tous les jours de 9 heures du matin à 11 heures du soir.

Pour les Détails, voir les Affiches et Prospectus

Prix d'entrée, 50 centimes. — Militaires et enfants, 25 centimes.

On trouvera le Catalogue explicatif au Contrôle.

## CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes  
les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

### Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme,  
poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes  
épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-  
Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire  
à Saumur.

## A VENDRE A L'AMIABLE

Ensemble ou par lots,

UNE

### Belle Propriété

DE RAPPORT & D'AGRÈMENT

Située à Panvigne, commune  
de Villeberrier,

Comprenant: une maison d'habi-  
tation, avec vastes servitudes et jar-  
dins entourés de murs, et une ferme,  
le tout contenant 9 hectares 50 ares  
environ.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

## A VENDRE

LA BELLE

### TERRE DE CHOZÉ

Commune de Cizay, canton de Mon-  
treuil-Bellay (Maine-et-Loire), d'une  
superficie de 127 hectares.

Belle habitation, vastes servitudes,  
ferme, terres, vignes, prés, bois et  
magnifique futaie de 2 hectares;  
chasse.

Propriété de rapport et d'agrément.

S'adresser à M. FORGET, expert à  
Montreuil-Bellay. (343)

## A VENDRE

Dans le coteau, à 1 kilomètre de  
la ville,

### CLOS DE VIGNE

En plein rapport

Avec maisonnette neuve,  
caves et pressoir.

S'adresser au bureau du journal.

M. BRUNET père, rue de la Petite-  
Bilange, Saumur, offre  
tous fourrages verts rendus chez les  
propriétaires, quantités qu'on voudra.

## FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

### SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

## H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des  
prix défiant toute concurrence.

### SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torsées  
ou autres. Table à rallonges, patins  
chimères, 12 couverts, 375 fr. net.

6 chaises, au choix... 440 fr. net.

La même avec buf-  
fet grande taille.....

### SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec  
vitraux de couleur et ferrures nické-  
lées. Table à estrade avec ral-  
longes, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, biblio-  
thèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé,  
coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

SANS PALAIS NI CROCHETS

## DENTS

# Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

### 68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

IMPRIMERIE PAUL GODET

BOULANGERIE VIENNOISE

## A VENDRE

### ROGNURES

Pour emballages,  
Blanches ou de couleur.

## DECHEZELLE-ROBIN

67, quai de Limoges, 67

Panification Française et Etrangère

Entrepôt de Son et de Levure.

Belle occasion. — Jolie Charrette an-  
glaise. Haras, Cheval 1/2 sang  
normand origine, trotteur, quatre  
ans faits. A VENDRE chez MALBRUX,  
dresseur, Angers, pont Saint-Léonard.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

### UNE MAISON

Située rue d'Alsace.

S'adresser à M. BESNARD-NEUSTEDT,  
qui l'habite. (253)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE

### GRANDE MAISON

Pour le Commerce

Rue de la Petite-Bilange, n° 10.

S'adresser à M. DELAMARE, négociant.

## A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

## BOULANGERIE LEROY

5, rue Saint-Jean, Saumur.

M. LEROY a l'honneur d'informer  
sa clientèle, ainsi que les boulangers  
et pâtisseries, qu'il tient à leur dispo-  
sition la levure-crème à 1 fr. 20 le  
demi-kilogramme.

Spécialité de Gluten pour diabé-  
tiques. — Pains de fantaisie en tous  
genres. — Son et Farine. (324)

## Grande Liquidation

M. COLOMBEL, désirant se dé-  
faire de tous les papiers peints qu'il  
a encore en magasin, fait une liqui-  
dation générale à des prix excessive-  
ment bas. (368)

En cours de publication dans

## LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît  
tous les Dimanches

## LES NUITS DU PÈRE LA CHAISE

Par LÉON GOZLAN.

## LES PERLES NOIRES

Par LOUIS ENAULT.

## Le Trésor des Bacquancourt

Par FRANÇOIS OSWALD.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES  
Chez tous les Libraires.

ABONNEMENTS:

DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois,  
4 fr. — Pour tous les pays faisant par-  
tie de l'union postale: 1 an, 8 fr. 50;  
6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuelle-  
ment de 55 Volumes et renferme les  
Ouvrages des meilleurs Écrivains  
contemporains.

Envoi franco sur demande affran-  
chie d'un numéro spécimen et du  
catalogue indiquant les primes.

En préparation: romans de Charles  
MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de  
BRÉHAT, etc.

BUREAUX, 64, rue Amélot,  
PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de  
l'Echo Saumurois.

Saumur, Imp. P. GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 JUIN 1887.

| Valeurs au comptant          |                             |                | Valeurs au comptant         |                             |                | Valeurs au comptant              |                             |                | Valeurs au comptant     |                             |                |
|------------------------------|-----------------------------|----------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------|----------------------------------|-----------------------------|----------------|-------------------------|-----------------------------|----------------|
|                              | Clôture précé <sup>de</sup> | Dernier cours. |                             | Clôture précé <sup>de</sup> | Dernier cours. |                                  | Clôture précé <sup>de</sup> | Dernier cours. |                         | Clôture précé <sup>de</sup> | Dernier cours. |
| 3 %                          | 81 95                       | 82 05          | Est                         | 772 50                      | 775            | OBLIGATIONS.                     |                             |                | Gaz parisien            | 523                         | 524            |
| 3 % amortissable             | 84 40                       | 84 50          | Paris-Lyon-Méditerranée     | 1227 50                     | 1227 50        | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 524                         | 525            | Est                     | 377 50                      | 378 50         |
| 3 % (nouveau)                | —                           | —              | Midi                        | 1158 75                     | 1160           | — 1865, 4 %                      | 524                         | 524 50         | Midi                    | 394 75                      | 396            |
| 4 1/2 %                      | 103 40                      | 103 60         | Nord                        | 1535                        | 1540           | — 1869, 3 %                      | 407 50                      | 409            | Nord                    | 403                         | 404            |
| 4 1/2 % (nouveau)            | —                           | —              | Orléans                     | 1290                        | 1290           | — 1871, 8 %                      | 396                         | 397            | Orléans                 | 394                         | 399            |
| Obligations du Trésor        | 108 95                      | 109            | Ouest                       | 857 50                      | 855            | — 1875, 4 %                      | 514                         | 513            | Ouest                   | 391 50                      | 394            |
| Banque de France             | 515                         | 515            | Compagnie parisienne du Gaz | 1327 50                     | 1320           | — 1876, 4 %                      | 512 50                      | 512            | Paris-Lyon-Méditerranée | 390 75                      | 393            |
| Société Générale             | 4140                        | 4070           | Canal de Suez               | 2035                        | 2035           | — 1876, 4 %                      | 512 50                      | 512 50         | Paris-Bourbonnais       | —                           | 395            |
| Comptoir d'escompte          | 455                         | 452 50         | C. gén. Transatlantique     | 511 25                      | 515            | Bons de liquid. Ville de Paris   | 523 50                      | 521 50         | Canal de Suez           | 588                         | 588            |
| Crédit Lyonnais              | 1015                        | 1015           | Russe 5 0/0 1870            | 100 90                      | 101            | Obligations communales 1879      | 479                         | 479            |                         |                             |                |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 560                         | 567 50         |                             |                             |                | Obligat. foncières 1879 3 %      | 478                         | 476            |                         |                             |                |
| Crédit mobilier              | 1380                        | 1378 75        |                             |                             |                | Obligat. foncières 1 83 3/4 %    | 379 50                      | 382            |                         |                             |                |
|                              | 282 50                      | 297 50         |                             |                             |                |                                  |                             |                |                         |                             |                |